

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux juillet, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi 26 juillet 2019 à 19 heures, salle de la Mairie.

Le Maire,

---

## Séance du 26 juillet 2019

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 26 juillet à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGRARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10 (M. Rodolphe MARTIN ayant démissionné en décembre 2017)

**Présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Frédéric DUPLEIX.

**Absent excusé** : M. Julien MOURLON

**Absent** : M. Pascal REDON

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie BERTRAND

### 1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil

Deux corrections au projet de compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal, tenue le 29 mai 2019, sont retenues :

- point 3-b), 2<sup>ème</sup> §, 4<sup>ème</sup> tiret (dernière ligne de la page 3) : remplacer « intérêt patent » par « intérêt » ;
- point 6-c) (4<sup>ème</sup> § de la page 5) : remplacer « le VC1 » par « la VC1 ».

Le Maire soumet au vote le projet de compte rendu ainsi modifié.

Pour	Contre	Abstention
7	0	1
		(M. Jacques GALLAND)

Le compte rendu est adopté.

### 2) Amendes de police

La Commune va bénéficier cette année de 348,60 € au titre du produit des amendes (7 321,00 € pour le canton, également partagés entre les 21 communes du canton). Cette allocation doit être consacrée à la sécurité routière et représenter entre 20 % et 80 % du montant HT de l'affectation choisie.

La Maire propose d'affecter ces 348,60 € à la mise en sécurité de l'entrée/sortie de la place de l'église, soit une contribution de 33,2 % aux 1 050 € de la dépense totale HT engagée pour dégager la visibilité, vers et depuis la VC1, par la suppression d'un muret et d'une haie et leur remplacement par une clôture n'obstruant pas la vue.

Il soumet cette proposition au vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité.

### **3) Avenant à un des marchés de travaux de la place de l'église**

Alors que le marché du lot 2 (pavés ; 49 770,00 € HT) devrait se solder par une économie de 160,00 €, le montant du marché conclu pour le lot 3 (mur de soutènement de la terrasse de l'ancien presbytère et escaliers), soit 24 835,00 € HT, est, en revanche, dépassé de 415,00 € (montant facturé de 25 250,00 € HT). Un avenant au marché de ce lot 3 doit donc être établi.

Le dépassement de 415,00 € résulte d'un surcoût de 740 € pour le jointoiement du mur de soutènement du fait des demandes de l'architecte des bâtiments de France, que l'économie de 325 € réalisée sur les escaliers n'a pas suffi à compenser (740,00 € - 325,00 € = 415,00 €).

Le Maire propose au Conseil d'approuver l'avenant majorant de 415,00 € le montant de 24 835,00 € HT du marché conclu avec la SARL POCHEBONNE pour le lot 3, et soumet cette proposition au vote.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

L'avenant proposé est approuvé à l'unanimité.

### **4) Navette entre les écoles de Saint-Silvain et de Bellegarde**

Le transport (4 jours/semaine pendant 36 semaines, soit 144 jours/an), en car de 22 places, des élèves de l'école de Saint-Silvain à la cantine de l'école de Bellegarde<sup>1</sup> incombe désormais à la Commune, et non plus à la Communauté de communes (voir point 6 du compte rendu de la réunion du Conseil du 8 avril 2019).

En conséquence, trois transporteurs ont été consultés, dont deux ont présenté une offre (VOYAGES GAUDON & FILS de Bonnat a décliné) :

- l'entreprise EUROPE VOYAGE de Guéret est la moins disante avec une offre à 57,00 € TTC/jour, soit une dépense annuelle pour la Commune de 8 208,00 € TTC ;
- l'entreprise MIGNATON de Felletin (retenue par la Com-com pour l'année scolaire 2018/2019 à raison de 62,20 € TTC/jour, soit 8 956,80 € TTC pour l'année scolaire) est plus chère avec une offre à 63,50 €/jour.

Le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise EUROPE VOYAGE et soumet cette proposition au vote.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Le choix de l'entreprise EUROPE VOYAGE est approuvé à l'unanimité.

<sup>1</sup> Ce transport n'entre pas dans le cadre du « transport scolaire », évoqué au point suivant du présent compte-rendu. Le « transport scolaire » concerne les trajets entre le domicile des élèves et leur établissement scolaire.

### **5) Motion contre la réorganisation du transport scolaire**

Désormais autorité organisatrice du transport scolaire (depuis la rentrée scolaire 2017-2018, en application de la loi NOTRe), la Région Nouvelle-Aquitaine a introduit, en 2019, certains changements de règles, de tarifs et de contributions des autres collectivités territoriales qui suscitent de vives réactions dans toute la Creuse, notamment :

- dès septembre 2019, le relèvement à 195 €/an du versement acquitté par les parents en cas de situation dérogatoire, en particulier lorsque l'élève fréquente un établissement autre que celui dont il relève normalement ;
- à partir de septembre 2022, le relèvement de 1 à 3 kilomètres de la distance minimale entre le domicile de l'élève et son établissement scolaire à partir de laquelle le transport scolaire est assuré (sinon le surcoût devra être pris en charge par les collectivités territoriales de proximité qui souhaiteraient néanmoins assurer le ramassage en tant qu'autorités organisatrices de niveau 2) ;
- à partir de septembre 2022 également, la présence obligatoire, dans les véhicules de plus de 9 places, d'un accompagnateur pour les élèves des classes maternelles, la Région ne prenant en charge que la moitié du coût de l'accompagnateur.

Ces modifications sont manifestement inadaptées à un département rural comme la Creuse, a fortiori en zone de montagne comme c'est le cas à Saint-Silvain. De façon générale, elles contreviennent au principe d'égalité devant le service public. En conséquence, l'association des maires et adjoints au maire de la Creuse (l'AMAC) invite toutes les communes et intercommunalités creusoises à s'associer à une motion de contestation (jointe au présent compte rendu) votée par le conseil municipal de Saint-Priest-la-Feuille.

Le Maire propose au Conseil de voter cette motion et soumet cette proposition au vote.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

La motion est votée à l'unanimité.

### **6) Création d'un poste de rédacteur principal de deuxième classe**

Mme Stéphanie GUINOT, secrétaire de mairie, fonctionnaire territoriale de catégorie C récemment promue à la première classe du grade d'adjoint administratif (voir le point 5 du compte rendu de la réunion du Conseil du 29 mai 2019), vient de réussir à l'examen professionnel d'accès au cadre d'emploi supérieur, celui de rédacteur principal, qui relève de la catégorie B.

Pour permettre cette promotion, le Maire propose au Conseil de :

- créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre prochain, un poste de rédacteur principal de deuxième classe à temps non complet (17 heures par semaine) ;
- supprimer corrélativement le poste existant d'adjoint administratif territorial de première classe à temps non complet (17 heures par semaine).

Il soumet cette proposition au vote.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

La proposition est approuvée à l'unanimité.

## 7) Questions diverses

### a) *FPIC*

La Commune recevra cette année 3 589,79 € au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), contre 4 142,00 € l'an passé. La baisse tient à ce que la dotation allouée à la Communauté de communes, pour elle et les communes membres, a diminué en 2019 (271 000 € au lieu de 301 000 € en 2018).

### b) *CLECT*

Prévue initialement le 12 juillet, la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) consacrée aux compétences scolaires se tiendra le 3 septembre prochain. Cette commission, interne à la Communauté de communes, a pour rôle d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences entre la Communauté de communes et les communes membres. Un dossier important pour Saint-Silvain y sera évoqué : la compensation financière du transfert à la Commune de la charge auparavant supportée par la Communauté de communes, de la navette entre l'école de Saint-Silvain et la cantine de celle de Bellegarde.

### c) *Lignes électriques*

S'agissant de la ligne moyenne tension entre Rimareix et La Pradelle (voir point 10-b du compte rendu de la réunion du Conseil du 8 février 2019), le Syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC) et ENEDIS ont fini par reconnaître que des coupures longues ont bien été identifiées mais que l'origine des « défauts » constatés se situerait en amont, plutôt que sur la portion de ligne elle-même. Cependant, cette partie de réseau est en antenne et est de mauvaise qualité, (poteaux en ferraille - dernier incident 6 heures de coupure). Les travaux sur cette ligne ne sont pas planifiés à ce jour. Le Maire va intervenir de nouveau pour essayer de faire avancer ce dossier.

L'enfouissement, dans la commune, de la ligne moyenne tension entre Sannegrand et Chez Mursolles est confirmée. Deux transformateurs seront installés à Sannegrand et à Chez Mursolles.

### d) *Salle polyvalente*

L'avis d'un architecte va être sollicité sur les possibilités de doter l'entrée de la salle d'un haut-vent et d'adjoindre un local de stockage des matériels.

### e) *Course de côte de la Tardes*

Le Maire, conjointement avec celui de Bellegarde, les services concernés de l'Etat et les organisateurs de la course, a pris les dispositions de sécurité nécessaires. Pour cette 20<sup>ème</sup> édition, la Commune offre le trophée de la première pilote féminine.

### f) *Inauguration du nouvel aménagement du bourg*

Toutes les invitations pour le samedi 31 août à 10h30 ont été envoyées ou distribuées (à tous les résidents de la Commune).

**g) Récupération des eaux pluviales**

Les possibilités d'installation de récupérateurs depuis les toitures de la Mairie et de l'ancien presbytère vont être étudiées.

**h) Stationnement dans le bourg**

Un panneau, installé à l'entrée du parking de l'église, va inviter les usagers de la Mairie à y stationner leurs véhicules.

**i) Camion de vente de pizzas**

Grâce à la prise de courant installée contre le bâtiment loué à la société Codechamp, une vente de pizzas commencera, début septembre, chaque dimanche soir à partir de 18 heures (entreprise BOULANGER de MOUTIER-ROZEILLE).

**j) Chemin rural de Chez Sauvanot**

Suite à la visite, le 18 juillet 2019, de Jean FOURNET de Chez Sauvanot, nous avons bien pris en compte sa demande de 2 camions de tout-venant pour le chemin rural de Sannegrand à Chez Sauvanot, après le ruisseau.

**k) Chemin de La Pradelle à Tardes**

Suite à la demande de Benoît BOURDERIONNET, 2 camions de tout-venant ont été livrés par le SIVOM et étendu sur le chemin pour boucher les ornières par lui-même.

**l) Chats de Sannegrand**

Une attestation va être délivrée par le Maire pour permettre à une habitante du village de faire stériliser, par la Fondation Brigitte Bardot, les chats errants qui y prolifèrent.

**m) Vidéo-surveillance de l'église**

Elle est en fonction et la signalétique extérieure requise est en place.

**n) Projets de construction**

Les deux projets, respectivement dans le bas du bourg et aux Barris, pour lesquels des demandes de dérogation avaient été appuyées par le Conseil municipal (voir les points 3-a et 3-b du compte rendu de la réunion du Conseil du 29 mai 2019), ont finalement été abandonnés avant que les dérogations ne soient demandées. Le projet aux Barris pourrait être repris à Sannegrand.

**o) Centre de santé**

Initié par un groupe d'habitants de la commune, inquiets d'un prochain désert médical, un projet de création d'un centre de santé coopératif, employant des médecins salariés, pour le secteur territorial (élargi) de Bellegarde (Bellegarde/Mainsat/Crocq) vise à anticiper le départ en retraite, dans les toutes prochaines années, des quatre généralistes actuellement en exercice.

Sur la proposition conjointe des maires de Saint-Silvain et de Bellegarde, la Communauté de communes a accepté de porter l'étude, subventionnée par l'ARS et la Région, qui doit permettre de présenter, pour le 30 septembre prochain, une demande d'agrément du projet. Cet agrément est la condition pour obtenir ensuite les différentes aides, constituer la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) gestionnaire du centre et recruter les médecins et les autres personnels.

L'étude sera réalisée en août et septembre par la Fabrique des centres de santé, un cabinet conseil relevant de la fédération nationale des centres de santé. Elle associera notamment tous les professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens) du territoire concerné.

La séance est levée à 21 heures

Le secrétaire

Le Maire

Jean-Marie BERTRAND

Alain BUJADOUX